

Règlement du Salon Du Collectionneur (SDC1)

Article 1 : Objet

Le présent règlement a pour objets de définir les conditions de participation et d'organisation du Salon Du Collectionneur, qui se tiendra à la mairie des Essarts le Roi du 20 au 21 septembre 2025.

Article 2 : Participants

Le salon est ouvert à tous les collectionneurs, professionnels et amateurs, souhaitant exposer et/ou vendre leurs pièces de collection. Les participants doivent s'inscrire avant le 12/09/2025. L'organisateur se réserve le droit de refuser un collectionneur de venir exposer, dès lors que la collection n'est pas appropriée.

Article 3 : Inscription

Les exposants devront remplir la demande d'inscription disponible à la mairie ou sur le site internet de la mairie via le QR code suivant :



Une participation aux frais d'organisation sera demandée.

Le montant est fixé à 10€ par table, et par exposant, pour 1 jour ou 15€ par table, et par exposant, pour 2 jours.

Le paiement s'effectuera à réception du titre exécutoire émis par le Service de Gestion Comptable de Rambouillet (voir les modalités dans la demande d'inscription). Aucun règlement ne doit être effectué avant réception de ce document. Le défaut de paiement dans les délais entraînera l'annulation de la réservation.

La date limite d'inscription est fixée au 12/09/2025

Article 4 : Installation des stands

Les exposants auront accès à la salle à partir de 7h00 pour installer leur stand.

Chaque exposant se verra attribuer un espace en fonction de sa demande de tables.

Les stands doivent être installés avant 9h00 le jour de l'événement.

Article 5 : Sécurité et Responsabilité

Il est interdit d'exposer des objets dangereux ou illégaux. Les consignes de sécurité incendie doivent être respectées. Les exposants doivent être présents sur leur stand pendant toute la durée de l'événement.

Les objets et collections exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires. Les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables, notamment en cas de perte, casse, vol ou détérioration, y compris par cas fortuit ou force majeure. Les exposants doivent souscrire des assurances pour leur couverture. Les transactions sont interdites en dehors des emplacements réservés.

Article 6 : Horaires d'ouverture

Le salon sera ouvert au public de 9h00 à 18h00.

Article 7 : Démontage des stands

Le démontage des stands ne pourra commencer qu'après la fermeture du salon, soit à partir de 18h00.

Les exposants devront avoir libéré l'espace avant 20h00.

Sauf pour ceux qui se sont inscrits au salon durant 2 jours, le stand peut rester sur place. Néanmoins, les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables, notamment en cas de perte, casse, vol ou détérioration, y compris par cas fortuit ou force majeure.

Article 8 : Exposants

Les exposants doivent adopter un comportement respectueux envers les visiteurs et les autres exposants. Toute forme de discrimination, harcèlement ou comportement inapproprié est strictement interdite.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui, à leur avis, troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation ou qui ne respecterait pas le cadre mis à sa disposition, sans qu'il puisse leur être réclamé d'indemnisation d'aucune sorte.

Les exposants sont autorisés à circuler dans la rue du 11 novembre 1918 pour décharger leur collection de leur voiture de 7h00 à 8h30 et de 18h à 20h. Le stationnement des véhicules face aux accès est strictement limité au déchargement et rechargement. Un parking gratuit est mis à disposition sur le parking du marché, à 100m.

Article 9 : Publicité et communication

Les exposants sont autorisés à distribuer des flyers et brochures uniquement à l'intérieur de l'espace qui leur est attribué. Toute activité promotionnelle en dehors de l'espace alloué doit être préalablement approuvée par l'organisation.

Article 10 : Annulation

En cas d'annulation de l'événement pour des raisons indépendantes de notre volonté, les frais d'inscription seront remboursés. Les exposants qui annulent leur participation après le 13/09/2025 ne pourront prétendre à aucun remboursement.

Article 11 : Acceptation du règlement

La participation au salon implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Pour toute question ou précision, veuillez contacter :

Mairie des Essarts le Roi, 18 rue du 11 Novembre 1918

78690 Les Essarts-le-Roi

Philippe DESCHAMPS 3^{ème} adjoint au Maire délégué aux Sports,

référent Associations, responsable Protocole

Port. 06 80 81 16 42

adjoint.sports@essarts-le-roi.org



Demande d'Inscription au Salon Du Collectionneur (SDC1)

Mairie des ESSARTS LE ROI

Date de l'événement : 20 au 21 septembre 2025

9h00 à 18h00 salle Polyvalente

Informations sur l'exposant : Nom : _____

Prénom : _____

Nom de l'entreprise (si applicable) : _____

N° registre : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Téléphone : _____

N° pièce d'identité (CNI ou passeport) : _____

Email : _____ Site Web (si applicable) : _____

Description de la collection : _____

Type de collection (ex : timbres, pièces, cartes) : _____

Nombre d'objets exposés : _____

Nombre de tables souhaitées : _____

Autres besoins logistiques (accès PMR ou autres..) : _____

Nb. personnes accompagnants en + de l'exposant : _____

Participation aux frais : 10€ la table de 1m80 x 0m80 pour 1 jour (maxi 4 par exposant)*

15€ la table de 1m80 pour 2 jours (maxi 4 par exposant)*

**rayer mention inutile*

Le montant total est à régler à réception du titre exécutoire, selon les modalités définies sur ce dernier.

Fournir photocopie de la pièce d'identité + attestation de responsabilité civile.

Engagement de l'exposant :

Je soussigné(e), _____ * _déclare avoir pris connaissance du règlement du Salon Du Collectionneur et m'engage à le respecter.

Date : _____ *dater et signer précédé de la mention manuscrite "lu et approuvé"*

Signature : _____

Document à retourner avant le 12/09/2025 :

Mairie des Essarts le Roi, 18 rue du 11 Novembre 1918

CS 60700 – 78612 Les Essarts-le-Roi Cedex

Philippe DESCHAMPS 3^{ème} adjoint au Maire délégué aux Sports

Port. 06 80 81 16 42

adjoint.sports@essarts-le-roi.org

***Nom et Prénom**

